

**1 - VALIDITE D'UNE COMMANDE**

Toute clause ou condition particulière d'achat d'un client, qui serait en opposition avec les présentes conditions générales de vente serait considérée comme nulle. Après avoir pris connaissance de notre accusé de réception, le client dispose de huit jours pour présenter ses observations éventuelles sur les présentes conditions générales de vente. Passé ce délai, le client est censé accepter nos conditions. La commande devient donc définitive et ne peut être annulée ou modifiée sans notre accord écrit. Minimum de facturation : 250 € HT.

**2 - PRIX**

Nos prix sont déterminés par application du tarif et des conditions Tracor Europe en vigueur, et en conformité avec la réglementation existante. Nous nous réservons le droit de modifier notre tarif à tout moment.

Nos devis sont valables 30 jours.

En l'absence de devis en cours de validité, le prix retenu pour une commande est celui du tarif en vigueur au jour de la réception de la commande.

**3 - EMBALLAGE ET EXPEDITION**

Sauf indication contraire stipulée dans la proposition, les prix s'entendent emballage compris et départ EVRY. La livraison sera faite à l'adresse indiquée sur le bon de commande et sera considérée comme effectuée au moment où les marchandises arriveront à cette adresse. Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Dans le cas où celui-ci en ferait la demande écrite une assurance serait souscrite et facturée en sus

**Dans ce cas, le destinataire qui prend livraison a la responsabilité de vérifier l'état à l'arrivée, de façon à permettre, en cas d'avarie, l'exercice, dans les termes et délais légaux, d'un éventuel recours contre le transporteur responsable primaire.**

Le destinataire est tenu, en cas d'avarie constatée, d'effectuer les réserves caractérisées auprès du livreur et de nous avertir dans les deux jours à compter de la réception des marchandises. En cas de non respect de ces conditions, le matériel sera considéré comme ayant voyagé aux risques et périls du destinataire.

**4 - PAIEMENT**

Nos factures sont payables à 30 jours, date de facture sans escompte.

Toute vente faisant l'objet d'un contrat ou d'un marché sera assortie de conditions particulières adaptées à la nature du contrat ou du marché.

**Remarque**

1) - les effets de commerce (lettre de change acceptée ou billet à ordre) doivent être établis et retournés après acceptation dans les délais prévus par le Code de Commerce.

2) - Tout protêt impayé, retour d'effet non accepté ou retard dans le paiement d'une facture, nous donne le droit de réclamer, après simple mise en demeure, le paiement immédiat de toutes les créances même non échues, le remboursement des frais de recouvrement éventuels, les intérêts de retard, la suspension des livraisons en cours (toute somme due par un client qui demeurerait impayée à compter de sa date d'exigibilité portera intérêt sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur).

**5 - TRANSFERT DE PROPRIETE – RISQUES**

En application de la loi n° 80 335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de réserves de propriété dans les contrats de vente, la Société Tracor Europe se réserve la propriété des marchandises et/ou des matériels jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur.

**6 - LOGICIELS**

La fourniture de logiciels est éventuellement soumise à signature de licence d'exploitation.

**7 - GARANTIE**

TRACOR EUROPE rappelle qu'elle est, en sa qualité de grossiste, l'intermédiaire entre le constructeur et le client et qu'en conséquence, TRACOR EUROPE ne fournit aucune garantie contractuelle quant aux produits, hormis la garantie légale prévue aux articles 1641 à 1649 du Code Civil. En conséquence, les produits vendus par TRACOR EUROPE sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant lesquelles n'engagent que celui-ci. A toutes fins utiles, TRACOR EUROPE rappelle que les produits ayant fait l'objet d'une « casse » sont exclus de la garantie du fabricant. En cas de disparition du constructeur (pour cessation d'activité, dissolution, procédure collective), TRACOR EUROPE ne pourra être tenue pour responsable en matière de garantie sur les produits constructeurs qu'elle aura commercialisés auprès de ses clients.

La garantie s'entend pièces et main d'œuvre. Elle couvre tout défaut de matière ou de fabrication. La garantie n'est pas applicable dans le cas de détériorations qui ne sont pas directement imputables au fonctionnement normal de l'appareil comme les avaries résultant de chocs anormaux, les erreurs de manipulation ou les modifications effectuées par le client.

Une panne survenant avant que la facture de l'appareil ne soit réglée ne doit, en aucun cas, servir de prétexte à l'annulation de la commande ni à un retard de paiement.

En cas de garantie, "Retour ATELIER", le retour est à la charge du client et la réexpédition sur le site (France Continentale) à la charge du Mainteneur.

**8 - EXPORTATION DU MATERIEL**

Pour les produits soumis au contrôle de la destination finale, le client avant de les exporter, s'engage à obtenir l'accord des autorités compétentes.

**9 - DELAIS DE LIVRAISON**

Sauf dérogation dûment acceptée par les deux parties, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans aucun engagement de notre part.

Aucun retard de livraison ne peut donner lieu à ouverture contre Tracor Europe d'une demande quelconque de dommages et intérêts.

**10 - EXCEPTIONS**

Pour répondre à une situation particulière, il peut arriver que nous soyons amenés à introduire une dérogation aux conditions générales de vente. Une telle disposition ne devient définitive que si elle est expressément confirmée par écrit par la Direction de notre Société ou un représentant accrédité.

Quelle que soit la dérogation consentie, même à plusieurs reprises, elle ne saurait constituer novation.

**11 - LITIGES**

Au cas où un litige entre la Société et les clients ne pourrait être réglé à l'amiable, il sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Evry.